



DEL- 2024 - 070

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 13

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 14 novembre  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

**OBJET :**

**ORGANISATION  
RYTHMES SCOLAIRE**

**PRÉSENTS :** M EVIN P., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L,  
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M  
BAUDRY M., M CARETTE C., M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C.,  
Mme PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M CAILLER R.,  
Mme HERBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., Mme  
FONTENEAU C.,

**POUVOIRS :** M CAILLER R. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme BARON A.

**SECRETAIRE :** M GAULTIER J-L  
-----

Pour rappel, le conseil municipal a décidé lors du conseil du 20 Mai d'arrêté les  
temps d'activités périscolaire (TAP) à partir de la rentrée scolaire 2022-2023.

L'académie demande si la collectivité souhaite demander la reconduction ou non  
de la dérogation à 4 jours pour la rentrée de septembre 2025.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de reconduire la dérogation à 4 jours

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 18 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 19 NOV. 2024

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,  
**Le Maire,**  
**Pascal EVIN**